

## **242 PRODUCTION**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 €  
26, rue de la Fontaine 78520 Limay  
929 282 341 RCS Versailles

### **PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2025**

A Paris, l'an deux mille vingt-cinq,

Le 14 novembre à 10 heures,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à l'initiative du président.

Sont présents :

- Monsieur Rachid SALOU, né le 3 octobre 1994 à Créteil (94), de nationalité française, associé à hauteur de 510 actions,
- Monsieur Nephthali MOUANDZA, né le 5 juin 1995 à Paris 12<sup>ème</sup> (75), de nationalité française, associé à hauteur de 490 actions.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour rappelé ci-dessous :

- Transfert du siège de la société ;
- Modification corrélative des statuts.

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

Les associés décident de transférer le siège social de la société au 14, rue de Marignan 75008 Paris.  
Le transfert prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

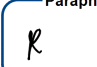
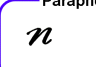
**Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME DÉCISION**

Les associés, en conséquence de la décision précédente, décident de procéder à la mise à jour des statuts comme suit :

##### **« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au : 14 rue de Marignan 75008 Paris »

Paraphe  Paraphe 

Les reste de l'article demeurant inchangé.

**Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10H20.

Fait à Paris, en quatre exemplaires originaux.

**Monsieur Rachid SALOU**

Président et associé

Signé par :

*Rachid Salou*

1451BA04B93B44F...

**Monsieur Nephthali MOUANDZA**

Directeur Général et associé

Signé par :

*neph\_94500*

81FF2AB28F66467...